

COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 11 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à quatorze heure, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents : M-C. HALLIER, D. PINCHON, L. LELONG, B. BOITELLE, D. DOUILLET, P. TREFERT, X. PRIN, F. RICHE, J. SCHNEIDER, D. NEVEUX, D. GARRÉ, A. BRASSEUR

Absent excusé : B. JUPIN, H. MORONI, S. MULPAS

Secrétaire de séance : Brigitte BOITELLE

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 27 novembre 2020.

1-Décision modificative - BP Assainissement 2020 (DE-2020-56)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706129	Reverst redevance modernisation agence eau	5 099.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-5 099.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité.

*VOTE en dépense les suppléments de crédits au compte 706129 compensés par la réduction de crédits au compte 61523.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h20.

Décision modificative BP Assainissement 2020